

**La Principale**

Affaire suivie par :  
Alexandrine Pélissier  
Principale du collège Azana

Tél : 05 63 20 93 01  
Mél : 0820896d@ac-toulouse.fr

Route de Falguières  
BP 608  
82 006 Montauban Cedex

Montauban, le 22/03/24

La Principale

Le directeur de la SEGPA

à

Entreprise

Objet : Campagne de collecte de la taxe d'apprentissage - année 2024

Madame, Monsieur,

Grâce à un enseignement adapté et personnalisé (effectifs allégés, enseignants spécialisés), la SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) du collège Manuel Azana prépare ses élèves à une entrée en formation professionnelle tout en leur faisant découvrir le tissu économique et professionnel local.

La taxe d'apprentissage finance les formations des jeunes en les préparant au monde de l'entreprise. C'est la seule obligation fiscale pour laquelle les entreprises ont la possibilité d'affecter librement tout ou partie de cette taxe à un établissement d'enseignement habilité.

Pour notre SEGPA, cette contribution permet de :

- Rémunérer les intervenants professionnels ;
- Equiper nos plateaux techniques Habitat et Hygiène Alimentation Service ;
- Acheter la matière première nécessaire aux réalisations techniques ;
- Se déplacer dans le cadre de la découverte professionnelle (visites d'entreprise, de lycée professionnel...).

Votre entreprise fait partie des fournisseurs et des partenaires avec lesquels le collège entretient des relations commerciales et/ou pédagogiques. C'est pourquoi nous vous sollicitons dans le cadre du versement de la taxe d'apprentissage dont les entreprises sont redevables au titre de l'année 2024.

Pour la seconde année, la procédure de versement de la taxe d'apprentissage se fait de façon dématérialisée.

Aussi, si vous souhaitez verser la taxe d'apprentissage au collège Manuel Azana, voici la marche à suivre :

- Vous connectez à la plateforme SOLTéA avec vos identifiants Net-Entreprises grâce à votre SIRET. Posséder un compte Net-Entreprises est indispensable. En cas de problème, vous pouvez contacter l'assistance Net-Entreprises au 08 20 00 05 16 ou via leur site internet.
- Renseigner le nom du collège Manuel Azana ou l'UAI 0820896D ou le numéro SIRET : 20001171600012 dans l'onglet « recherche établissement ».
- Choisir le niveau de votre fléchage et répartir vos crédits en pourcentage.

Vous pourrez ensuite suivre les versements réalisés depuis la plateforme SOLTéA.

La collecte de la taxe étant effectuée directement par les Urssaf et CCMSA par le biais de la DSN des entreprises, vous ne recevrez plus de reçu libératoire.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Monsieur l'adjoint gestionnaire du collège ou le directeur de la SEGPA au 05.63.20.93.01.

En espérant que vous répondrez favorablement à notre demande et en vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur de la SEGPA

Jean-Marc Hemmert

La Principale,

Alexandrine Pélissier